Commune d'HERBEUMONT - Rue Lauvaux, 27 - Tél. 061/21.03.30 - Fax 061/41.47.37

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE POUR L'ANNEE 2015

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2008, date d'entrée en vigueur de la disposition relative au coût-vérité des déchets, le coût du service de gestion des déchets ménagers mis en œuvre par les communes devait être progressivement répercuté sur les citoyens selon le calendrier suivant: 75 % en 2008, 80 % en 2009, 85 % en 2010, 90 % en 2011, 95 % en 2012 et en 2013. Si la commune n'atteint pas cet objectif, elle risque de perdre les subsides de la Région wallonne pour le traitement des déchets. La taxe telle qu'établie ci-dessous pour 2014 atteint les 97% du coût vérité demandé.

La taxe communale sur l'enlèvement des immondices **2015** s'élève à :

- **126 EUR** pour les ménages domiciliés d'une personne ;
- **158 EUR** pour les ménages domiciliés de deux personne ;
- **181 EUR** pour les ménages domiciliés de trois personne ;
- **196 EUR** pour les ménages domiciliés quatre personnes ;
- **203 EUR** pour les ménages domiciliés de cinq personnes et plus ;
- **196 EUR** pour les seconds résidents.

Elle comprend la remise gratuite de :

- **20** sacs poubelle (F.R./ gris) + **10** sacs poubelle (M.O./blancs) aux ménages domiciliés composés d'un seul usager ;
- **20** sacs poubelle (F.R./gris) + **20** sacs poubelle (M.O./blancs) aux ménages domiciliés composés de deux et de trois usagers ;
- **30** sacs poubelle (F.R./gris) + **20** sacs poubelle (M.O./blancs) aux ménages domiciliés composés de quatre usagers ;
- **30** sacs poubelle (F.R./gris) + **30** sacs poubelle (M.O./blancs) ; aux ménages domiciliés composés de cinq usagers et plus :
- **20** sacs poubelle (F.R./gris) + **20** sacs poubelle (M.O./blancs) aux seconds résidents.

L'achat de sacs supplémentaires est fixé comme suit : **10€** (sacs gris « fraction résiduelle ») et **8€** (sacs blancs « matières organiques »).

Afin de faciliter la remise des ces sacs, la Commune organise une distribution dans chaque section :

- Straimont, Martilly, Menugoutte, le mardi **20 janvier 2015, à la maison de village de Straimont, de 14 à 17 h.**
- Herbeumont, le mercredi **21 janvier 2015, au "Vivy", de 14 à 17 h.**
- Saint-Médard, le jeudi **22 janvier 2015, au " Rivoli ", de 14 à 17 h.**

Si vous remplissez les conditions d'attribution de sacs poubelle (à savoir être domicilié au 1er janvier 2015 dans notre Commune ou y disposer d'une seconde résidence), le Collège vous invite à vous présenter, de préférence personnellement, à la séance de distribution qui vous concerne.

Les personnes qui ne seront pas venues chercher leurs sacs lors de la distribution pourront venir les chercher ultérieurement au service population de l'Administration communale.

La Bourgmestre,
C. MATHELIN

LE RAMASSAGE DES PAPIERS ET CARTONS AURA LIEU LE MARDI 20 JANVIER 2015.